

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023\_048-DE



---

Séance du 5 septembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-048

---

Le cinq septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 18 juillet 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET - Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Franck LALIGANT

Étaient absents :

Étaient excusés : Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Pauline CANARD à M. Philippe CHAUCHOT

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PHASE 2 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE REALISATION**

Vu la décision 2020-071 relative au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2020-072 relative à la transformation de la maîtrise d'œuvre complète (2017-075) en maîtrise d'œuvre de conception (diagnostic);

Vu la décision 2021-001 de retenir la société SPEE au titre de la maîtrise d'œuvre suivi des travaux ;

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023\_048-DE



---

Séance du 5 septembre 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-048

---

Vu la délibération n°2022-048 approuvant l'opération Réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2023-027 relative à l'adoption de l'avenant 1 dont l'objet est d'étendre les missions de maîtrise d'œuvre sur un tronçon complémentaire (rue de Dijon et rue Général Leclerc) ;

Considérant que le tronçon rue de Dijon et rue Général Leclerc était caractérisé comme drainant en 2008, mais qu'il n'a pas fait l'objet d'ITV car la quantité inscrite au marché était déjà atteinte malgré que ce secteur soit considéré comme problématique ;

Considérant que pour anticiper les travaux sur la couche de roulement qui sera réalisée par le Conseil départemental un passage d'ITV a été réalisé ;

Considérant qu'il a été constaté que certains tronçons du collecteur principal ou individuel de pluvial étaient raccordés partiellement sur le réseau d'assainissement ;

Considérant qu'il convient de réaliser des travaux pour séparer les deux réseaux ;

Considérant que le chemisage du collecteur d'assainissement doit être réalisé pour bénéficier de l'aide financière de l'agence de l'eau Seine Normandie ;

Considérant que cette mission complémentaire peut faire l'objet d'un bon de commande dans le cadre du marché de travaux à bon de commande ;

Considérant qu'il convient d'intégrer cette mission complémentaire dans la maîtrise d'œuvre de réalisation ;

Considérant l'annulation de la délibération n°2023-033, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :**

- 1) Approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de réalisation passé avec l'entreprise SPEE pour un montant de 9 768,91 € HT en plus-value et portant le nouveau montant du marché à 65 035,76 € HT ;
- 2) Autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des démarches pour exécuter la présente ;

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le 20/09/2023

ID : 021-212105019-20230905-D2023\_048-DE



---

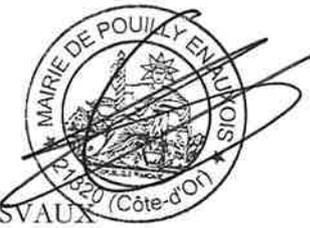
Séance du 5 septembre 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-048

---

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

The official seal of the Mayor of Pouilly-en-Auxois is circular. It features a central coat of arms with a tree and a sun. The text around the seal reads 'MAIRIE DE POUILLY EN AUXOIS' at the top and '1820 (Côte-d'Or)' at the bottom. A signature is written across the seal.  
Éric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yohann Mortier-Jeannin', is written below the name.